

JE SUIS EN SITUATION DE HANDICAP NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER !

1 Identifier votre situation

Parlez-nous de votre situation avant de vous inscrire.
Nommez vos besoins au coordinateur de formation.
Prenez RDV avec la référente handicap.



2 Aménagements possibles pour les diplômes JEPS

Des aménagements peuvent être demandés pour :

- Les tests d'entrée en formation,
- Les épreuves de sélection,
- Le déroulement de la formation,
- Les épreuves finales.



3 Qui peut accorder ces aménagements ?

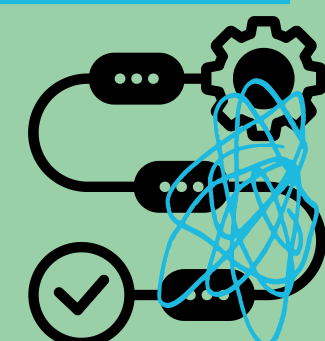
La DRAJES (Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), après avis d'un médecin agréé.

Un dossier spécifique est à remplir pour toute demande d'aménagement



4 Ce que je dois savoir

- La demande doit être faite dès le début du parcours.
- Aucune dispense d'épreuve n'est possible, seuls des aménagements le sont.
- Le handicap ne doit pas compromettre la sécurité des autres.
- Des limitations de prérogatives peuvent être imposées
- Suivant le statut, des aides financières sont possibles



5 Contacts utiles

Référente Handicap Formation : A. Dubuc
angelique.dubuc@creps-pdl.sports.gouv.fr

Référent Handicap CFA Sport Animation : X. Ducrocq
xavier.ducrocq@adamssecfa.org

Référent Handicap DRAJES : C. Masson
christophe.masson@ac-nantes.fr

